

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 12 mai 2026, à 19 h, en la salle des Lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin située au 2235, route Édouard-VII à Saint-Philippe, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2026-013 – 8, rue Roger, unité 101 (lot 6 356 523 du cadastre du Québec) – Véranda accessoire à un bâtiment multifamilial

Demande de dérogation mineure aux dispositions du *Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement numéro 501*.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée

La demande vise la construction d'une véranda sur la galerie existante d'un bâtiment multifamilial comprenant quatre (4) logements, lequel est considéré comme un immeuble de plus de trois (3) logements au sens de l'article 283 du Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

Si elle est accordée, la dérogation mineure autorisera l'aménagement d'une véranda sur la galerie arrière de l'unité 101 de l'immeuble situé au 8, rue Roger, lequel comporte plus de trois (3) logements.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Saint-Philippe, ce 24 avril 2026.

La greffière de la Ville,



Me Stéphanie Dulude, avocate